



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de Contrôle de Légalité
SA

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LEGALITÉ

**Arrêté préfectoral
portant sur la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)
Services Municipaux d'Hygiène et de Santé (SCHS)
Prog 119 / Exercice 2022**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes Académiques

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
VU les articles L.1614-1 à L.1614-4 et R.1614-64 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

Article 1^{er} : Une somme de **325 708 €**, représentant le solde des crédits de la Dotation générale de décentralisation - Services municipaux d'hygiène et de santé pour l'année 2022 est allouée à la commune de CHAMBERY.

Cette somme fera l'objet d'un versement unique aux bénéficiaires.

Article 2 : Cette demande de paiement sera initiée par le service support financier, le Centre de Services Partagés Régional (CSPR) de la préfecture du Rhône, sous les références suivantes :

- BOP 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »
- Mission « Relations avec les collectivités territoriales »
- Domaine fonctionnel (Programme - Action - Sous action) : 119-02-01
- Article d'exécution : 20
- Code Activité : 0119010102A1

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur départemental des finances publiques de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R.414-6, R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le **01 DEC. 2022**

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,

Juliette PART